

PÔLE ÉDUCATIF ET GESTION DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES : QU'EN PENSE LE SGEN-CFDT ?

Avril
2018

Dans un contexte où beaucoup s'interrogent sur le devenir du ministère des Sports, une inter-syndicale Jeunesse et Sports associant l'Unsa, la FSU et la CGT a réclamé, outre la création d'un pôle interministériel éducatif incluant le ministère des Sports, le transfert de la gestion de tous les personnels Jeunesse et Sports à la DGRH du ministère de l'Éducation nationale. Le Sgen-CFDT, syndicat général de l'Éducation nationale, s'est prononcé contre ce scénario.

• **Les risques d'un rattachement ministériel à l'Éducation nationale**

Pour le Sgen-CFDT, cette revendication est une aberration. Qui peut croire qu'au sein d'un pôle éducatif, le ministère des Sports continuerait d'exister en tant que ministère de plein exercice, en capacité de peser sur les choix budgétaires face au tout-puissant ministère de l'Éducation nationale ? La Jeunesse fait déjà partie des attributions du ministre Blanquer, qui s'en est aperçu ? Dans le contexte actuel, cette idée d'un rattachement de la Jeunesse et des Sports à l'Éducation nationale ressemble même à l'idée d'un plan social, fournie sur un plateau aux apôtres du démantèlement de l'ex-ministère de la Jeunesse et Sports.

• **Les risques d'une gestion des personnels J&S par la DGRH de l'Éducation nationale**

Les syndicats catégoriels évoquent sans cesse « les jours heureux », quand les personnels J&S étaient gérés par l'Éducation nationale, il y a... fort longtemps ! Sauf que la DGRH de l'Éducation nationale a évolué depuis les années 80 et devrait continuer à évoluer dans le cadre des réformes annoncées. Ce ministère fait partie de ceux qui ont le plus faible ratio gestionnaires/agents en gestion. Compte tenu de la priorité que donnerait la DGRH à la gestion déjà bien complexe de ses propres personnels, enseignants notamment, rien ne garantirait une meilleure gestion des personnels J&S, et rien ne pourrait laisser espérer un retour à la gestion des PTP « comme avant ».

• **La gestion des personnels J&S par la DRH des ministères sociaux doit être évaluée de façon objective**

La gestion des ressources humaines, qui s'est professionnalisée, tend à une harmonisation des pratiques de gestion entre ministères, entre fonctions publiques, qui de ce fait peut percuter des « cultures professionnelles » préexistantes, remettre en cause des spécificités de gestion propres à certains corps, souvent de taille modeste à l'échelle de la fonction publique, comme le sont les corps spécifiques Jeunesse et Sports.

Le rôle croissant pris par la DRH de l'État, la DGAFP, en matière de pilotage et de coordination d'une politique des ressources humaines commune à l'ensemble de la fonction publique, a accru ce phénomène.

La DRH des ministères sociaux n'en porte donc pas la responsabilité.

A contrario, la réécriture des statuts des corps de PTP et la transposition du protocole PPCR des enseignants, sur la base des revendications portées par la totalité des OS Jeunesse et Sports, est à porter au crédit de cette DRH, qui a obtenu gain de cause face à une DGAFP *a priori* peu convaincue.

Rien ne dit que la DGRH de l'Éducation nationale serait parvenue au même résultat, nous avons même quelques raisons de penser qu'au contraire le strict parallélisme avec les corps enseignants y aurait été plus difficile à plaider.

- **Une situation indemnitaire inéquitable qui n'est pas imputable qu'à la politique indemnitaire de la DRH**

Il est vrai que les montants moyens indemnitaires des PTP sont largement inférieurs à ceux d'autres corps de catégorie A des ministères sociaux.

Il est vrai également que les plafonds indemnitaires des PTP ne leur n'offrent aucune perspective de revalorisation.

Mais le très modeste relèvement des plafonds des indemnités de sujétion, avant d'être reproché à la DRH, devrait plutôt conduire les personnels techniques et pédagogiques à interroger leurs organisations catégorielles majoritaires! C'est à leur demande expresse, portée en intersyndicale auprès du ministre Kanner, que la DRH a décidé d'exempter les corps techniques et pédagogiques de l'adhésion au nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires, le Rifseep, les privant ainsi d'une assurance de déplafonnement et d'une possibilité d'alignement sur des socles indemnitaires d'autres corps A type.

- **L'hypothèse d'une sortie des ministères sociaux pour rejoindre l'Éducation nationale ne saurait constituer une réponse crédible à un réel problème d'équité indemnitaire**

S'agissant de la demande portée par les autres organisations syndicales du champ J&S d'une sortie des ministères sociaux pour rejoindre une DRH commune aux autres corps enseignants, là encore la comparaison s'impose avec les montants indemnitaires moyens des enseignants.

Les montants indemnitaires annuels moyens des enseignants certifiés, tels qu'ils figurent dans le bilan social 2015-2016 du MENESR : 4 656 euros par an (dont 2 160 euros en heures supplémentaires) en classe normale, 5 280 euros par an (dont 2 604 euros en heures supplémentaires) en hors-classe, sont par exemple clairement inférieurs à ceux des professeurs de sport!

Pour le Sgen-CFDT, la juste revendication d'une revalorisation des montants indemnitaires des PTP J&S doit nécessairement s'inscrire dans le cadre d'un projet d'adhésion au Rifseep, au sein des ministères sociaux, et aboutir à l'alignement *a minima* sur les socles indemnitaires du corps des attachés d'administration de l'État.

- **Il faut plutôt travailler à améliorer la gestion des personnels J&S par la DRH des ministères sociaux**

Le Sgen-CFDT propose plusieurs pistes d'amélioration, notamment la création d'une sous-direction de la DRH dédiée à la gestion de tous les personnels des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports.

Le Sgen-CFDT souhaite une gestion plus qualitative (suivi des carrières, accompagnement des mobilités) de tous les personnels J&S.

La gestion des personnels J&S nécessite une expertise particulière, plus de moyens et de compétences dédiées, pour garantir le respect de l'identité professionnelle des personnels techniques et pédagogiques J&S, autour de leur cœur de métier.

Une sous-direction, plutôt que l'actuel bureau de gestion écrasé par une charge de travail trop lourde, pourrait plus efficacement prendre en charge la globalité de la gestion des ressources humaines des personnels des ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, actuellement segmentée en fonction des dossiers : suivi des carrières, politique indemnitaire, qualité de vie au travail, dialogue social, etc.

Cette sous-direction serait davantage en capacité de peser dans tous les arbitrages internes à la DRH, et à chaque occasion de saisie du guichet unique, de mieux faire prendre en compte par la DGAFP la spécificité Jeunesse et Sports au sein des ministères sociaux.